



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) EP 0 931 466 A1

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
28.07.1999 Bulletin 1999/30

(51) Int Cl.⁶: A41D 13/12

(21) Numéro de dépôt: 99440008.3

(22) Date de dépôt: 20.01.1999

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: Weber, Monique
68000 Colmar (FR)

(74) Mandataire: Nithardt, Roland
CABINET NITHARDT ET ASSOCIES
Boite Postale 1445
68071 Mulhouse Cédex (FR)

(30) Priorité: 21.01.1998 FR 9800751

(71) Demandeur: Weber, Monique
68000 Colmar (FR)

(54) Blouse d'hôpital pour patient

(57) La présente invention concerne une blouse d'hôpital pour patient qui respecte son intimité et assure son confort et qui permet de faciliter les manipulations du personnel soignant et d'avoir un meilleur accès aux zones du corps à soigner.

La blouse (21) selon l'invention comprend une partie dorsale et une partie frontale, et est caractérisée en ce que lesdites parties dorsale et frontale sont assemblées selon deux liaisons latérales (6) et selon deux liaisons (7) s'étendant de l'épaule à l'extrémité de la manche, au moins une de ces liaisons étant conçue de manière amovible au moyen d'organes d'assemblage à couplage rapide, tels que des boutons-pression (8) disposés le long de ladite liaison. De plus, la blouse comprend une fenêtre (28) constituant une ouverture d'accès à une partie du corps, ladite fenêtre (28) étant obturée par un rabat (29) relié à la blouse par des fermetures par contact (25).

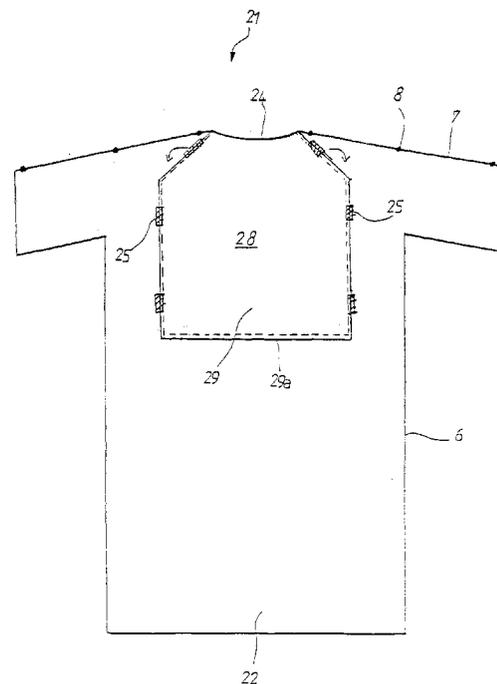


FIG. 3

EP 0 931 466 A1

Description

[0001] La présente invention concerne une blouse d'hôpital pour patient comprenant une partie dorsale et une partie frontale.

[0002] Des blouses de ce type sont utilisées dans les hôpitaux pour habiller les personnes malades. D'une manière traditionnelle, la partie dorsale est réalisée en deux pans symétriques qui se fixent par tout moyen d'accrochage connu, tel que des liens ou des boutons-pression. Certains modèles de blouses pour patient n'ont que quelques liens ou boutons dans le haut de la partie dorsale, ce qui signifie que, quand le patient est debout, les pans de la partie dorsale de la blouse s'écartent, dévoilant la partie arrière de son corps.

[0003] De plus, lorsque les moyens d'accrochage utilisés pour assembler les deux pans de la partie dorsale sont des boutons ou des pressions, le patient qui est alité en permanence peut le ressentir dans son dos et en éprouver une certaine gêne.

[0004] D'autre part, pour revêtir ce type de blouse, il est nécessaire de l'enfiler par les manches et de l'attacher dans le dos. Cette manipulation peut s'avérer difficile lorsque la partie supérieure du corps du patient a une mobilité réduite. De même, pour retirer sa blouse, le patient doit dégager ses bras des manches. Or, un patient en milieu hospitalier est souvent mis sous perfusion ou est relié à des appareils, tels qu'un pousse-seringue ou toute autre machine. Quand le personnel soignant doit changer la blouse du patient, il doit faire passer les bouteilles contenant le sérum de perfusion dans les manches ou il doit débrancher les machines auxquelles est relié le patient pour pouvoir enlever la blouse. Ces manipulations prennent du temps et il peut se révéler dangereux de débrancher les appareils, même pour un court instant.

[0005] Certains modèles ont été développés pour tenter de résoudre ces problèmes. De tels modèles sont décrits dans les brevets américains US-A-4 422 186, US-A-4 805 241, US-A-3 276 036, US-A-5 611 087 et US-A-4 964 173. Ces brevets décrivent des modèles de conception compliquée et qui ont donc des prix de revient élevés, peu adaptés aux budgets serrés des hôpitaux. D'autre part, ces réalisations ne permettent pas l'accès, notamment au torse, pour accomplir des gestes d'urgence, tels que trachéotomie, intubation, défibrillation, etc., tout en respectant la pudeur du patient. Tous ces modèles connus vont à l'encontre des objectifs adoptés par le monde médical actuel: soins efficaces et rapides, prise en compte de la douleur du malade et de sa pudeur, confort. Ils ne répondent pas aux besoins du patient couché et en état de souffrance.

[0006] La présente invention vise à pallier ces inconvénients en proposant une blouse d'hôpital pour patient qui respecte son intimité et assure son confort et qui permet de faciliter les manipulations du personnel soignant.

[0007] Dans ce but, l'invention concerne une blouse

du genre indiqué en préambule, caractérisée en ce que ses parties dorsale et frontale sont assemblées selon deux liaisons latérales et selon deux liaisons s'étendant de l'épaule à l'extrémité de la manche et en ce qu'au moins une de ces liaisons est conçue de manière au moins partiellement amovible au moyen d'organes d'assemblage à couplage rapide disposés le long de ladite liaison.

[0008] Selon différentes variantes, les organes d'assemblage peuvent être disposés le long d'au moins une desdites liaisons s'étendant de l'épaule à l'extrémité de la manche, les liaisons latérales étant réalisées par couture ou le long d'au moins une liaison s'étendant sensiblement de l'épaule au coude, la liaison du reste de la manche et les liaisons latérales étant réalisées par couture.

[0009] La partie dorsale peut comprendre deux pans assemblés selon une liaison verticale et pourvus d'organes d'assemblage disposés le long de ladite liaison verticale.

[0010] D'une manière avantageuse, la partie dorsale et/ou la partie frontale peut présenter une fenêtre constituant une ouverture d'accès à une partie du corps, ladite fenêtre étant obturée par un rabat, au moins une partie dudit rabat étant reliée à la blouse par des organes d'assemblage à couplage rapide.

[0011] D'une manière particulièrement avantageuse, le bord supérieur dudit rabat correspond à l'encolure de la blouse.

[0012] Lesdits organes d'assemblage à couplage rapide peuvent être choisis parmi le groupe comprenant des boutons, des boutons-pression, des fermetures par contact, des agrafes.

[0013] La présente invention et ses avantages apparaîtront mieux dans la description suivante de plusieurs exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés, dans lesquels les figures 1 à 4 représentent une vue de face de différentes variantes de réalisation de la blouse selon la présente invention.

[0014] En référence à la figure 1, la blouse d'hôpital pour patient 1 selon une première variante de réalisation comprend une partie dorsale (non représentée) et une partie frontale de forme identique et superposable. Chaque partie est constituée d'une seule pièce sensiblement en forme de T, pour constituer le corps 2 et les deux manches 3. Une encolure 4 est prévue entre les épaules 5. Les parties dorsale et frontale sont superposées et assemblées selon deux liaisons latérales 6 s'étendant du dessous de la manche 3 à l'extrémité inférieure du corps 2 et selon deux liaisons 7 s'étendant de l'épaule 5 à l'extrémité de la manche 3. Selon la variante représentée, les liaisons latérales 6 sont réalisées par couture. Le long des deux liaisons 7 sont prévus des boutons-pression 8 disposés à distance égale depuis l'épaule 5 jusqu'à l'extrémité de la manche 3. Ainsi, le personnel soignant peut facilement revêtir le patient de la blouse en l'enfilant par la tête ou par les pieds et en la faisant glisser le long du corps pour la mettre en place.

Il ne reste plus qu'à relier les épaules 5 et les manches 3 en fermant les boutons-pression 8. De ce fait, le patient n'a pas à être relevé pour attacher la blouse dans le dos et il n'est pas gêné par des boutons qui pourraient lui meurtrir le dos. De plus, la partie dorsale étant d'une seule pièce, il n'y a pas de risque à ce que le corps soit dénudé lorsque le patient est debout.

[0015] Si le patient doit être perfusé ou relié à des appareils, le personnel soignant peut rapidement découvrir la zone à soigner en ouvrant un ou plusieurs boutons-pression 8, sans avoir à relever la manche ou à l'enlever complètement.

D'autre part, si le patient est perfusé, transfusé ou relié à des appareils, il est très simple et très rapide de changer sa blouse. En effet, il suffit pour cela d'ouvrir les boutons-pression 8 et de faire glisser la blouse le long du corps. Les perfusions et divers appareils restent en place et n'ont pas à être débranchés puisque les bras du patient sont dégagés automatiquement des manches 3 lors de l'ouverture des liaisons 7. Ainsi, le confort du malade est préservé lors des manipulations et le gain de temps pour changer les malades est fort appréciable pour le personnel soignant.

[0016] Il est bien sûr possible de prévoir que des boutons-pression peuvent être également disposés le long des liaisons latérales 6 de sorte que les parties dorsale et frontale sont entièrement séparables. Cette variante peut être utilisée pour des patients entièrement immobilisés: la partie dorsale est disposée sur le lit, le patient est allongé dessus et est recouvert de la partie frontale qui est alors assemblée à la partie dorsale. Le patient est ainsi habillé sans avoir à effectuer le moindre geste.

[0017] Il est possible également de prévoir des boutons-pression disposés uniquement le long d'une liaison qui s'étend de l'épaule jusqu'au coude approximativement, le reste de la manche étant assemblé par couture.

[0018] Pour des personnes particulièrement invalides, on peut prévoir que la partie dorsale est séparée verticalement au centre par deux pans, pouvant être raccordés au moyen de boutons-pression ou autres organes d'assemblage, de manière connue. On veillera simplement à prévoir suffisamment d'organes d'assemblage pour que la partie dorsale soit bien fermée quand le patient sera debout. Dans cette variante, la blouse peut s'enfiler très facilement par la partie frontale et par les manches. Les liaisons des épaules et des manches seront simplement ouvertes lors des changements de blouse pour le passage des bouteilles de perfusion ou des appareils.

[0019] La blouse 11 représentée sur la figure 2 est similaire à celle de la figure 1 en ce qui concerne le positionnement des organes d'assemblage le long des liaisons 17. D'une manière particulièrement avantageuse, le corps 12 de la partie frontale comprend au niveau de la poitrine une fenêtre rectangulaire 18 recouverte par un rabat 19 également rectangulaire et de dimensions légèrement supérieures à celles de la fenêtre 18. Le bord inférieur 19a du rabat est lié au corps 12 de

manière fixe au moyen d'une couture. Des fermetures par contact 15 du type Velcro® sont disposées le long du bord supérieur 19b et des deux bords latéraux 19c, 19d afin de relier ces bords de manière amovible à la partie frontale.

[0020] Ainsi, le rabat 19 peut être ouvert par le personnel soignant en le faisant pivoter autour du bord inférieur fixe 19a et en le déposant sur le corps 12. La fenêtre 18 est alors dégagée pour permettre un accès à la zone à soigner sans avoir à retirer toute la blouse. Par exemple, lorsque le patient est placé sous surveillance à l'aide d'appareils posés sur sa poitrine, le personnel soignant peut laisser les appareils en place en gardant le rabat plus ou moins ouvert et sans que le patient soit déshabillé.

[0021] De plus, grâce à l'utilisation d'organes d'assemblage à couplage rapide, cette variante de blouse est particulièrement adaptée aux services de réanimation puisque le rabat peut être ouvert très facilement dégageant ainsi très rapidement la zone du corps où il est nécessaire d'intervenir sans attendre.

[0022] Il est bien évident que la fenêtre peut être prévue à un autre endroit que le torse. Il est possible de prévoir différents modèles de blouses en choisissant l'emplacement de la fenêtre en fonction du service hospitalier dans lequel les blouses seront utilisées.

La fenêtre peut également avoir d'autres formes et d'autres dimensions que celles représentées. Elle peut par exemple être fermée par deux rabats symétriques s'ouvrant selon un axe de pivotement parallèle à l'axe médian de la blouse.

[0023] La figure 3 représente une autre variante de blouse 21 selon laquelle la fenêtre 28 et le rabat 29 présentent sensiblement la forme d'un rectangle prolongé par un trapèze dont la petite base constitue l'encolure 24 de la partie frontale. Comme dans la variante précédente, le bord inférieur 29a du rabat est lié au corps 22 de manière fixe au moyen d'une couture. Des fermetures par contact 25 du type Velcro® sont disposées le long des autres bords du rabat 29 afin de relier ces bords de manière amovible à la partie frontale.

[0024] Ainsi, lorsque le personnel soignant doit intervenir en urgence au niveau de la poitrine ou du cou du patient, par exemple pour effectuer une trachéotomie, il suffit d'enlever très rapidement le rabat 29 grâce aux organes d'assemblage à couplage rapide pour accéder à la zone de soins sans qu'il soit nécessaire de déchirer la blouse et sans perdre de temps.

[0025] Dans une autre variante de réalisation représentée sur la figure 4, le rabat 39 est constitué de deux volets symétriques 39a, 39b s'ouvrant selon un axe de pivotement sensiblement parallèle à l'axe médian de la blouse 31. Les volets 39a, 39b sont formés par une découpe du tissu de la blouse 31 en forme de T inversé. Cette forme de découpe est particulièrement simple et peu coûteuse à réaliser. La découpe en T inversé peut être plus longue, de sorte que l'ouverture du rabat se fait jusqu'au niveau abdominal.

[0026] Des fermetures par contact 35 du type Velcro® sont disposées le long des bords des volets 39a et 39b afin de relier ces bords de manière amovible à la partie frontale et entre eux.

[0027] Là encore, le bord supérieur du rabat 39 correspond à l'encolure 34 de la blouse 31 de sorte que l'accès au torse pour effectuer les gestes d'urgence est très facile et rapide.

[0028] Il est bien évident que les boutons-pression ou les fermetures par contact peuvent être remplacés par tout autre organe d'assemblage à couplage rapide tel que des boutons ou des agrafes. Il est possible également de placer des fermetures par contact là où sont prévus des boutons-pression et réciproquement. D'autre part, le nombre d'organes d'assemblage n'est pas limité aux exemples décrits.

[0029] La blouse selon l'invention est prévue en taille enfant et adulte et sera réalisée dans une matière appropriée au milieu hospitalier, par exemple un mélange coton-polyester.

[0030] La description ci-dessus montre clairement que tous les buts de la présente invention sont atteints. La blouse pour patient selon l'invention permet à la fois le respect du confort et de la pudeur du patient, un gain de temps et une facilité de manipulation, d'intervention et un meilleur accès aux zones de soins pour le personnel soignant.

[0031] La présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits mais s'étend à toute modification et variante évidente pour un homme du métier.

Revendications

1. Blouse d'hôpital pour patient (1, 11, 21, 31) comprenant une partie dorsale et une partie frontale, caractérisée en ce que lesdites parties dorsale et frontale sont assemblées au moins selon deux liaisons latérales (6) et selon deux liaisons (7, 17) s'étendant de l'épaule (5) à l'extrémité de la manche (3) et en ce qu'au moins une de ces liaisons est conçue de manière au moins partiellement amovible au moyen d'organes d'assemblage à couplage rapide (8) disposés le long de ladite liaison. 35
40
2. Blouse selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdits organes d'assemblage (8) sont disposés le long d'au moins une desdites liaisons (7) s'étendant de l'épaule (5) à l'extrémité de la manche, les liaisons latérales (6) étant réalisées par couture. 45
50
3. Blouse selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdits organes d'assemblage (8) sont disposés le long d'au moins une liaison s'étendant sensiblement de l'épaule (5) au coude, la liaison du reste de la manche et les liaisons latérales (6) étant réalisées par couture. 55

4. Blouse selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la partie dorsale comprend deux pans assemblés selon une liaison verticale et pourvus d'organes d'assemblage disposés le long de ladite liaison verticale. 5

5. Blouse selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la partie dorsale et/ou la partie frontale présente une fenêtre (18, 28) constituant une ouverture d'accès à une partie du corps, ladite fenêtre (18, 28) étant obturée par un rabat (19, 29, 39), au moins une partie dudit rabat étant reliée à la blouse par des organes d'assemblage à couplage rapide (15, 25, 35). 10
15

6. Blouse selon la revendication 5, caractérisée en ce que le bord supérieur dudit rabat (29, 39) correspond à l'encolure (24, 34) de la blouse. 20

7. Blouse selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que lesdits organes d'assemblage à couplage rapide (8, 15, 25, 35) sont choisis parmi le groupe comprenant des boutons, des boutons-pression, des fermetures par contact, des agrafes. 25
30

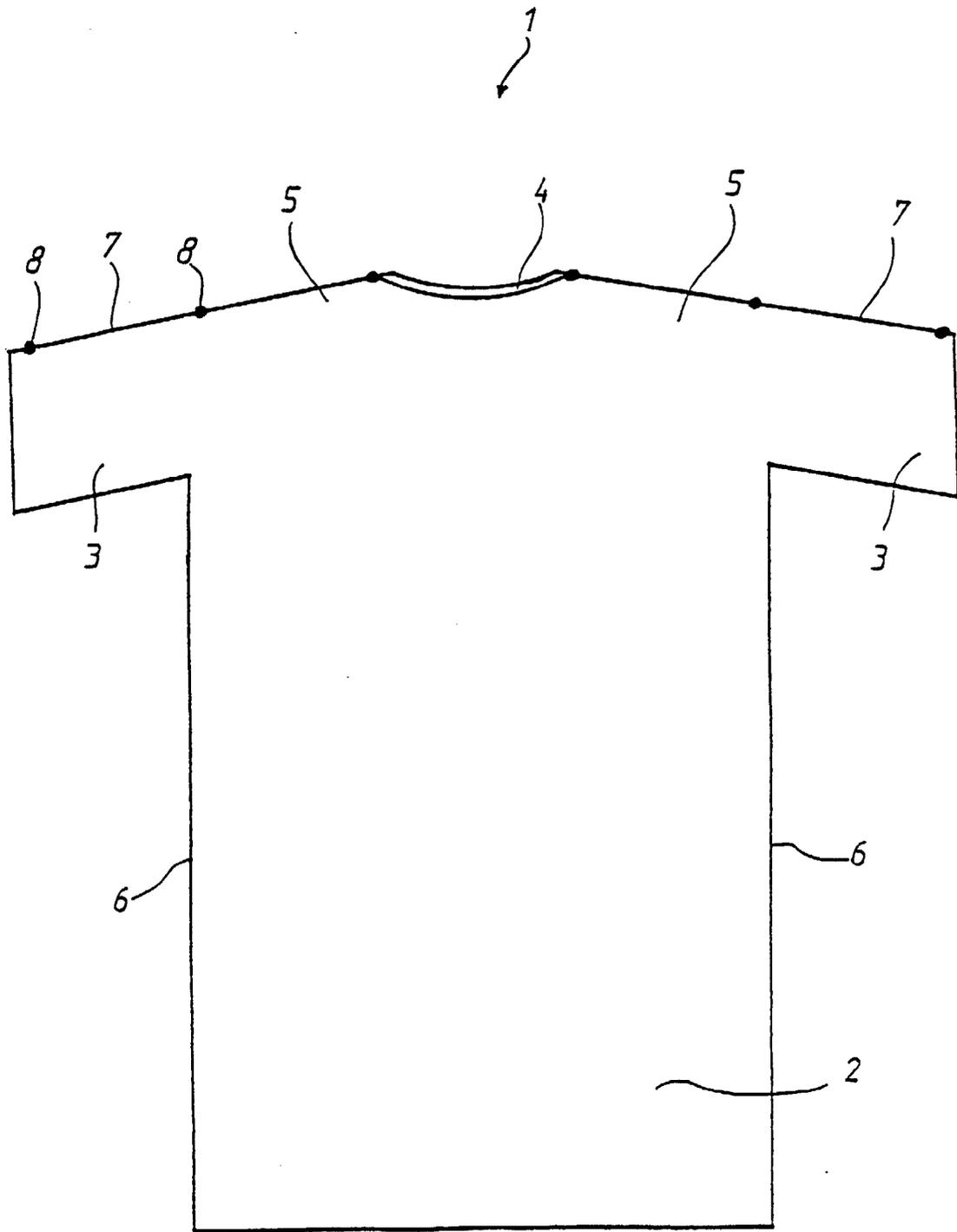


FIG.1

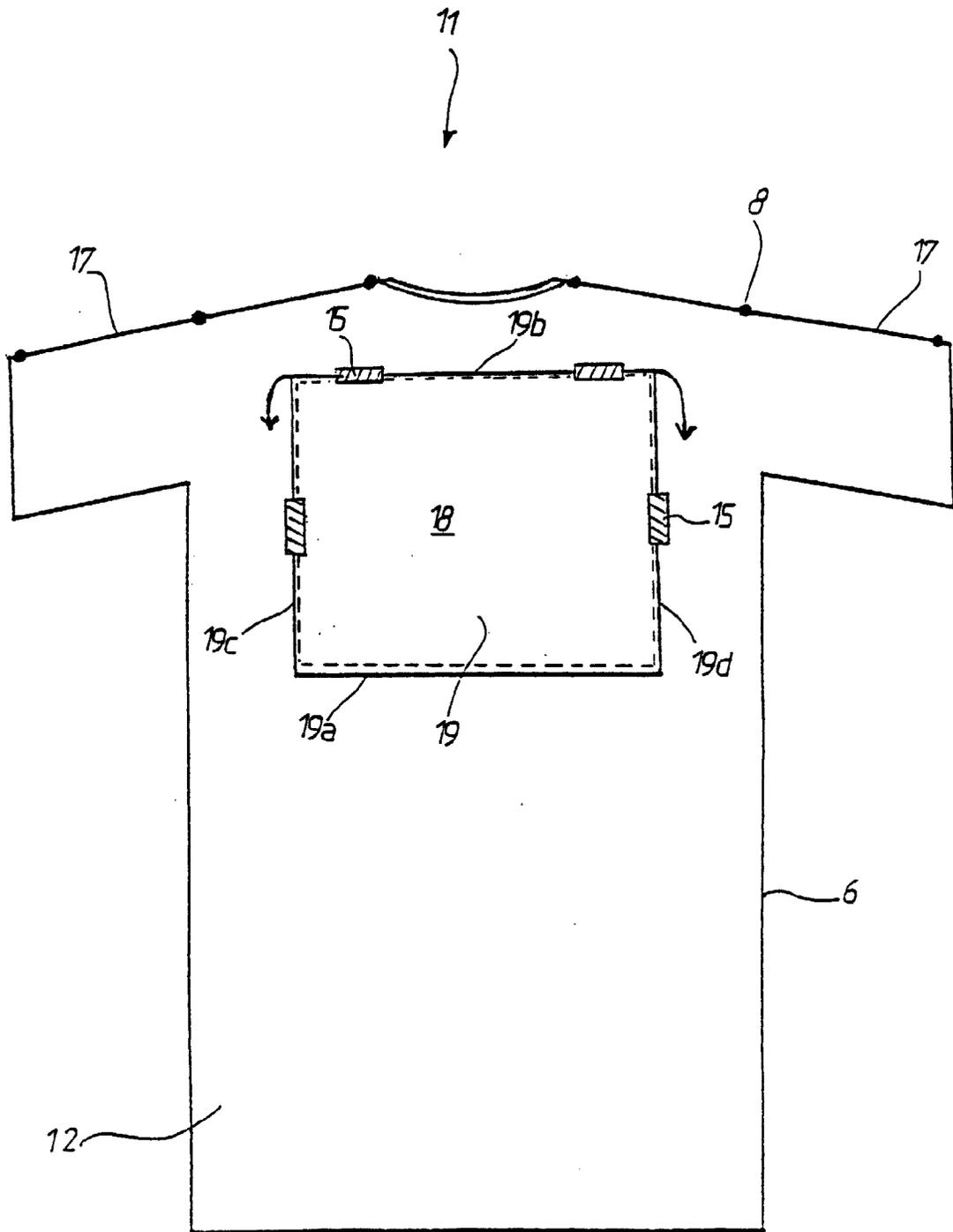


FIG. 2

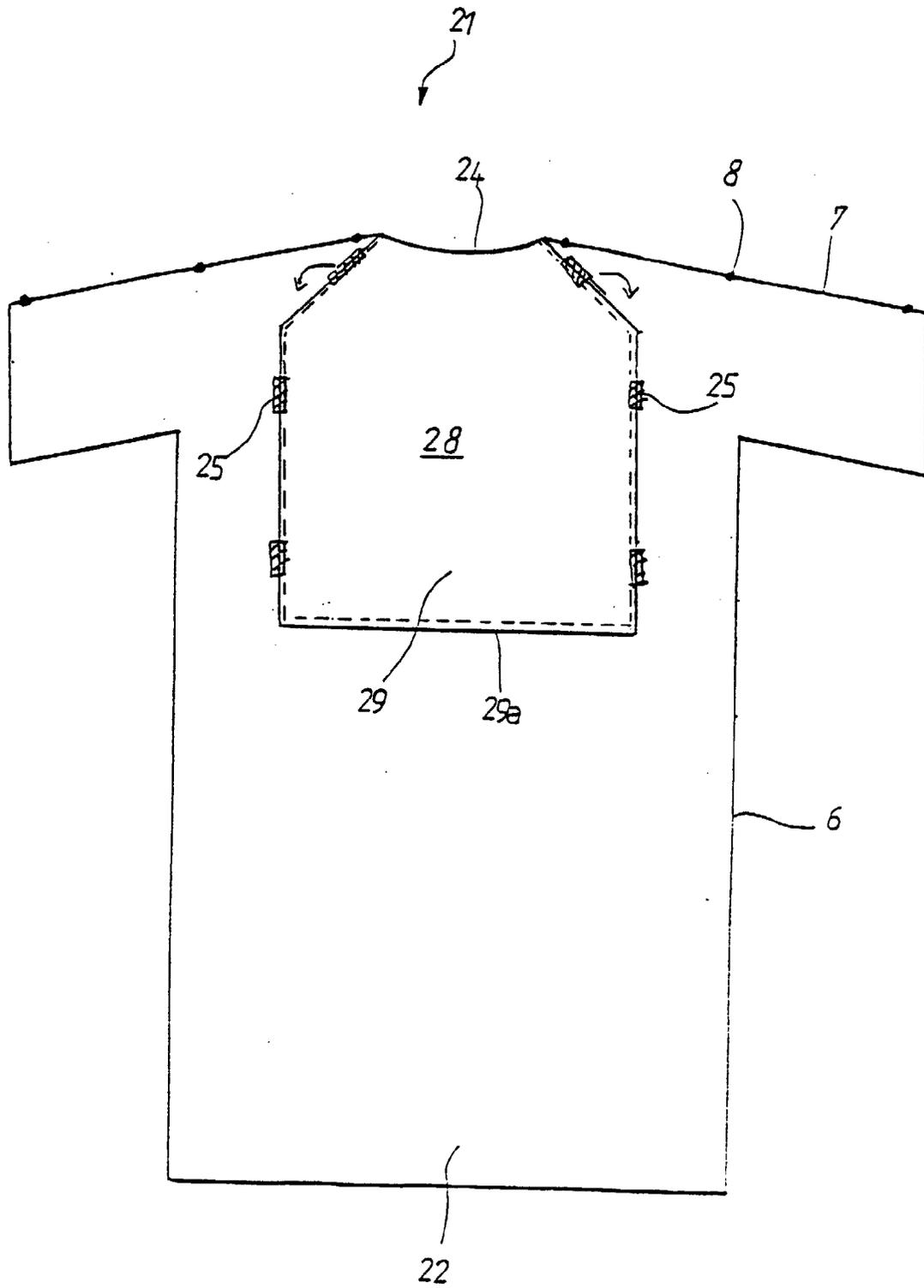


FIG.3

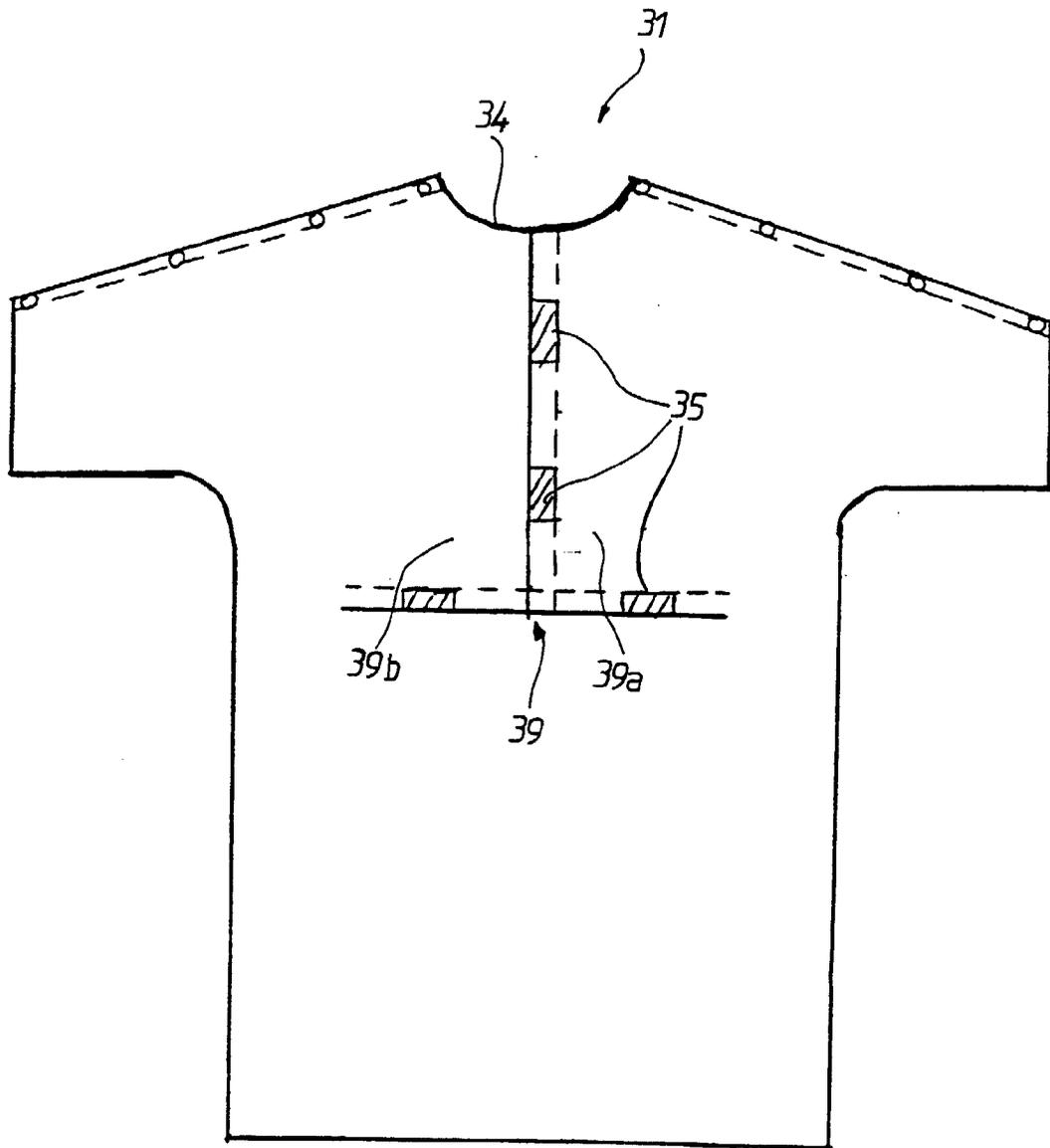


FIG. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 44 0008

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X Y	US 4 422 186 A (LONEY) 27 décembre 1983 * le document en entier * ---	1-4,7 5	A41D13/12
Y	US 4 805 241 A (FACCINI) 21 février 1989 * le document en entier * ---	5	
X A	US 3 276 036 A (CATER) 4 octobre 1966 * le document en entier * ---	1,7 6	
X	US 5 611 087 A (ADKINS) 18 mars 1997 * le document en entier * ---	1,7	
X	US 4 964 173 A (GORDON ET AL.) 23 octobre 1990 * le document en entier * -----	1,7	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A41D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		21 avril 1999	DIAZ-MAROTO, V
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 44 0008

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-04-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4422186 A	27-12-1983	AUCUN	
US 4805241 A	21-02-1989	AUCUN	
US 3276036 A	04-10-1966	AUCUN	
US 5611087 A	18-03-1997	AUCUN	
US 4964173 A	23-10-1990	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82